

Qu'est ce qu'un RASED ?

C'est un service public gratuit mis en place par l'Éducation nationale au sein des écoles publiques élémentaires et maternelles pour :

- ♦ Prévenir les difficultés éventuelles.
- ♦ Aider les élèves rencontrant des difficultés durables.
- ♦ Rechercher avec l'équipe enseignante de l'école et la famille les aides les plus adaptées aux difficultés de l'enfant.
- ♦ Conseiller parfois aux familles le recours à des services ou professionnels extérieurs à l'école.

Modalités d'intervention

- ♦ Les personnels du RASED interviennent auprès de l'enfant après accord ou information de la famille.
- ♦ Les interventions se font sur le temps scolaire de l'enfant.
- ♦ L'aide est apportée en petits groupes ou individuellement, dans la classe ou en dehors de la classe en fonction de la situation.

Le RASED est sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Education Nationale de circonscription : M. Coupechoux



Personnels du réseau d'aide

Psychologue de l'Education Nationale

Mme Armelle Hervouët 06 62 31 25 31
armelle.hervouet@ac-clermont.fr

Enseignante chargée de l'aide à dominante relationnelle :

Mme Céline CHALAMET-PROVENCHERE
[celine.chalamet-provenchère@ac-clermont.fr](mailto:celine.chalamet-provenchere@ac-clermont.fr)

Enseignantes chargées de l'aide à dominante pédagogique :

Mme Sandrine WERLE
sandrine.werle@ac-clermont.fr

Mme Elisabeth CANDILO
yvonne.candiolo@ac-clermont.fr

Les secteurs d'intervention

Lempdes : La Fleurie, Le Bourgnon (mat. et élém.) , Les Vaugondières (primaire), Le Petit Prince, Gandaillat.

Pont du Château : P. Brosolette, L. Aubrac, J. Alix (mat. et élém.), R. Cassin (mat. et élém.).

Les Martres d'Artière : école maternelle et école élémentaire.

Lussat : école primaire.

Au total : 85 classes



Une volonté de faire.

Réseau
d'Aides
Spécialisées
aux Elèves
en Difficulté

R.A.S.E.D.
Circonscription Clermont Terres Noires
Ecole Le Petit Prince
Rue Antoine de Saint-Exupéry
63370 Lempdes
2024 - 2025



Les membres du RASED

Aide pédagogique

♦ Pour qui ?

Elle s'adresse à des élèves qui rencontrent des difficultés durables dans leurs apprentissages.

♦ Comment ?

Cette aide peut être apportée au sein de la classe ou en petits groupes hors de la classe, en collaboration avec l'enseignant de la classe.

Les parents sont associés à cette démarche.

♦ Pour quoi ?

- prendre conscience des stratégies et attitudes à mobiliser pour comprendre et apprendre.
- donner du sens aux apprentissages.
- vivre l'expérience de la réussite et du plaisir d'apprendre.
- transférer la réussite dans sa classe et investir les tâches scolaires.
- prévenir les difficultés par des actions auprès de groupes d'élèves.

Aide relationnelle

♦ Pour qui ?

Elle s'adresse aux enfants qui ne sont pas disponibles et/ou qui éprouvent des difficultés à répondre aux attentes et contraintes scolaires.

♦ Comment ?

Elle propose des moments privilégiés d'écoute de l'enfant, une mise en distance des difficultés par l'utilisation de supports non scolaires. Cette aide est conduite en étroite collaboration avec la famille et l'enseignant de l'enfant.

Cette aide peut être apportée au sein de la classe, en petits groupe hors classe, ou en séance individuelle avec l'accord des parents.

♦ Pour quoi ?

- restaurer chez l'enfant l'envie d'apprendre et l'estime de soi.
- favoriser l'ajustement progressif des conduites émotionnelles, corporelles et intellectuelles de l'enfant.
- aider l'enfant à devenir élève tant au niveau de l'attitude que de la disponibilité intellectuelle, en levant les blocages qui parasitent ou empêchent la pensée.
- intervenir pour des actions de prévention.

La psychologue de l'Education Nationale

♦ Pour qui ?

Elle s'adresse à tous les enfants de la petite section jusqu'au CM2. Elle intervient lorsqu'il est difficile de comprendre ce qui empêche l'enfant d'apprendre.

♦ Comment ?

La psychologue intervient à la demande des enseignants ou des parents.

Elle informe sur les orientations adaptées ou spécialisées.

Elle veille à l'harmonisation des différents projets autour de l'enfant en lien avec les différents partenaires intervenants dans l'école et en dehors : médecin scolaire, orthophoniste, CMP,

Le code déontologique du psychologue garantit le secret professionnel et le refus de tout jugement de valeur.

La psychologue a le choix des outils et de ses démarches, compte tenu des règles de sa profession.

♦ Pour quoi ?

- apporter sa contribution dans l'analyse de la situation et dans l'élaboration de propositions d'aide ou d'orientation, auprès des parents et de l'équipe pédagogique.
- améliorer la communication et permettre la collaboration de tous (famille et partenaires divers) autour de l'enfant.
- veiller à la cohérence des actions pour espérer des changements durables.
- participer à l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

